

ACTIONS MENEES PAR LE GDS PUY-DE-DÔME ET LE RESEAU DES GDS

Campagne 2019-2020

Ce document présente les différentes actions que nous menons quotidiennement au service des éleveurs de bovins, ovins, caprins, porcs et poissons. Les actions menées par notre section apicole ne sont pas traitées dans ce document. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet du GDS : www.gds63.com, en particulier le Rapport d'Activité 2018-2019 et le GDS Infos 2020, et à nous contacter.

I – ECHELON DEPARTEMENTAL

1. Dossiers nationaux

► Missions de Service Public déléguées aux GDS

L'Etat, à travers ses DSV (Directions des Services Vétérinaires) et maintenant ses DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations) délègue et confie depuis une quinzaine d'années un ensemble de missions sanitaires aux GDS.

Le GDS 63 a en charge l'ensemble des délégations actuelles :

BOVINS – OVINS – CAPRINS

- Mise à jour des ateliers sur le logiciel national RESYTAL

BOVINS

- Edition des ASDA et envoi des documents sanitaires (150 000 passeports et 200 000 ASDA par an)
- Gestion des prophylaxies Brucellose - Leucose - Tuberculose
 - Partie amont
 - Mise à jour des exploitations dans le logiciel national RESYTAL
 - Programmation de la campagne de prophylaxies
 - Edition et envoi des DAP (Documents d'Accompagnement des Prophylaxies) aux vétérinaires, suite à leur commande, dans les 15 jours précédant la réalisation de la prophylaxie dans l'élevage
 - Saisie des données
 - Partie aval (suivi de la campagne)
 - Suivi des qualifications Brucellose - Leucose - Tuberculose
 - Gestion des non conformités administratives (non-réalisations, élevages retardataires, sous-réalisation de prélèvements...)
 - Emission des rapports d'inspection et transmission des anomalies à la DDPP
- Gestion des contrôles sanitaires aux mouvements (25 000 introductions, sorties, transhumance, concours)

OVINS – CAPRINS

- Gestion de la prophylaxie brucellose et mise à jour des exploitations

► Gestion de la prophylaxie nationale de l'IBR et des statuts de tous les cheptels

Arrêté Ministériel du 31/05/2016 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR

- Attribution et suivi des statuts IBR de tous les cheptels et de la vaccination des bovins positifs
- Dépistage annuel renforcé de tous les troupeaux à partir de 24 mois ou 12 mois, en fonction du statut
- Renforcement des contrôles d'introduction (contrôle avant départ pour les bovins non indemnes)
- Vaccination des bovins non négatifs dans un délai d'un mois
- Gestion des mesures d'assainissement des troupeaux infectés (restriction des mouvements des animaux en fonction de leur statut)
- Séparation des circuits (infecté/non infecté) pour le transport, les rassemblements, les estives...

► **Gestion de la Certification Varron - Arrêté Ministériel du 06/03/2002**

Depuis 2003, suite au programme d'éradication organisé et géré par les GDS, la France est indemne de varron, mais une surveillance annuelle est réalisée par chaque GDS pour dépister au plus tôt d'éventuelles réinfestations :

- Réalisation dans le Puy-de-Dôme et financement par le GDS jusqu'en 2018 d'environ 300 contrôles annuels sérologiques (sang ou lait) aléatoires et orientés, à l'occasion des prophylaxies. Echantillonnage national très réduit depuis 2019.
- Gestion des introductions à risque (pays étrangers, zones frontalières...) et traitement systématique des bovins concernés pour éviter toute nouvelle contamination.

► **Audits AFSE sur la gestion de l'IBR et du Varron**

Les qualifications IBR et varron sont gérées selon des cahiers des charges nationaux dans le cadre national de l'AFSE (Association Française Sanitaire et Environnementale) ex-ACERSA (Association pour la Certification de la Santé Animale) qui regroupe sous l'égide de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) : GDS France - SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires) - ADILVA (Laboratoires d'analyses).

Ces cahiers des charges nationaux sont mis en oeuvre localement dans le cadre du STC 63 (Schéma Territorial de Certification du Puy-de-Dôme) regroupant : GDS 63 - GTV 63 (Groupement Technique Vétérinaire) - Laboratoires d'analyses (TERANA - GALILAIT - LIAL).

Un audit des STC est réalisé tous les 2 ans par l'AFSE pour vérifier le bon respect des procédures et des audits internes sont réalisés tous les ans.

► **Plan national d'éradication de la BVD (Arrêté Ministériel du 31/07/2019)**

► **Garantie de cheptel Paratuberculose**

► **Prophylaxies porcines du SDRP (Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin) et de la maladie d'Aujeszky**

► **Prophylaxies aquacoles de la NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse) et de la SHV (Septicémie Hémorragique virale)**

► **Aides sur ces dossiers (GDS et Conseil départemental)**

- IBR : 50 à 100 % d'aide sur les sérologies de mélange en prophylaxie, et recontrôles en cas de suspension (positifs isolés)
: 100 % d'aide sur les 2 analyses de lait annuelles
- Brucellose-Leucose bovins : 100 % d'aide sur les analyses de lait annuelles
- Brucellose ovins-caprins : 100 % d'aide aux analyses
- Varron : 100 % d'aide sur l'ensemble des analyses de prophylaxie et sur les traitements des bovins à risque introduits
- **Plan national d'éradication de la BVD (arrêté ministériel du 31 juillet 2019)**
 - Analyse cartilage naissance : 1 €
 - Plan d'assainissement : 50 %
 - Elimination des IPI : 50 € mâles laitiers - 100 € autres
- Garantie Paratuberculose : 70 % d'aide aux dépistages sérologiques
- SDRP : 100 % d'aide aux analyses
- NHI et SHV : 100 % d'aide à l'envoi des prélèvements au laboratoire du Jura et aux frais de déplacement/prophylaxie de l'expert aquacole

► **Création de la cellule départementale préventive « Eleveurs et cheptels en difficulté »**

Le **16 novembre 2017**, l'ensemble des structures : DDPP - GDS - EDE - Chambre d'Agriculture - MSA - Solidarité Paysans - GTV - Ordre des vétérinaires - Syndicalisme (FNSEA - JA - Confédération Paysanne - Coordination Rurale) se sont réunies afin de mettre en place une cellule départementale opérationnelle pour aider les éleveurs et leurs cheptels en difficulté.

L'instruction technique émise par la DGAL (DGAL/SDSPA/2017-734) le 12 septembre 2017 complète l'ordre de méthode DGAL/SDSPA/2015-593 du 10/07/2015 et précise les modalités de la mise en place de cette cellule qui comprend :

- **Un volet en situation d'urgence déjà existant, piloté par l'Etat**, permettant de réunir ou d'informer les différents acteurs, pour définir un plan d'action individualisé dans les situations fortement dégradées.

- **La mise en place d'un volet préventif (cellule préventive)** le 16 novembre 2017 afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté économique ou sociale, et intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux. **Le GDS a piloté cette cellule préventive jusque fin 2019. Elle est désormais animée par la Chambre départementale d'Agriculture.**

La cellule préventive est à l'écoute des éleveurs en difficulté, centralise les informations disponibles sur ces élevages dans le respect de la confidentialité, et propose des mesures d'accompagnement adaptées en s'appuyant sur les compétences des différentes structures partenaires.

Bilan 2018 : 8 éleveurs suivis – 8 éleveurs en signalement (3 sans suite), 5 à contacter.

Bilan 2019 : 22 éleveurs répertoriés, 10 contactés, 4 dossiers réglés ou en DDPP, 3 à contacter.

A noter que le travail réalisé par le GDS sur ce dossier, chez des éleveurs en général non adhérents au GDS et constituant souvent un risque sanitaire pour leurs voisins, contribue à la **sécurisation sanitaire de l'ensemble du département.**

2. Dossiers locaux

Le GDS 63 a développé, en partenariat avec les vétérinaires praticiens et les autres structures agricoles, un ensemble de services et d'outils permettant de piloter et de sécuriser les élevages.

► Outils de pilotage des exploitations : BSE (Bilan Sanitaire d'Elevage) et OMAR (Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente)

L'intérêt du **BSE prérempli** est de fournir aux éleveurs une synthèse des données qu'ils enregistrent dans le cadre de leurs obligations réglementaires et ainsi de leur permettre une meilleure analyse de la situation de leur exploitation.

Le BSE prérempli intègre :

- les données d'identification (source : Service IPG de l'Etablissement Départemental de l'Elevage) qui permettent d'objectiver les mouvements, mortalités, résultats de reproduction...
- les données enregistrées par le GDS 63 pour les maladies soumises à prophylaxies de cheptel ou d'introduction et/ou des dépistages ponctuels (BVD, Paratuberculose...)
- un bilan des pathologies à compléter à partir des enregistrements du carnet sanitaire, avec un niveau d'alerte pour chaque pathologie. A noter que les GDS ont largement contribué à la conception du module « Bonnes pratiques – Carnet sanitaire » de Boviclic.

Ce document envoyé aux éleveurs tous les ans en septembre depuis 2015 permet de :

- préparer la visite annuelle de suivi permanent de leur cheptel réalisée par leur vétérinaire traitant dans le cadre du Décret « Prescription Délivrance des médicaments » de 2007
- sensibiliser les éleveurs à leur situation sanitaire (critères d'alertes) et les inciter à réagir rapidement à titre personnel, avec leur vétérinaire, ou en partenariat avec le GDS en 2^{ème} intention.

Le Bilan OMAR, envoyé avec le BSE, est un outil national permettant :

- d'avoir une vision synthétique des mortalités par classe d'âge, type de production et sexe
- de situer ses pertes par rapport à la moyenne des élevages de sa catégorie (« laitier naisseur », « allaitant naisseur » ou « mixte naisseur »)
- de visualiser l'évolution de sa situation sur plusieurs années, tout en la comparant à la moyenne départementale.

► Portail internet WebGDS et ClassDoc

Le GDS met à disposition gratuitement pour ses adhérents 2 outils informatiques :

- **WebGDS** : portail internet sur lequel les adhérents GDS pourront consulter gratuitement les :
 - Résultats d'analyses (de l'exploitation et par bovin)
 - Vaccinations IBR
 - Statuts sanitaires – **Impression des attestations Bovin non IPI**
 - Edition d'un Bilan Sanitaire d'Elevage sur la période d'un an souhaitée...
- **ClassDoc** : ce dispositif déjà utilisé par d'autres structures permet de remplacer les documents papier transmis par courrier, par des fichiers informatiques échangés sous forme dématérialisée, pouvant être consultés, imprimés, archivés et transmis par mail :
 - Bilan Sanitaire d'Elevage prérempli (BSE) et bilan OMAR
 - Résultats d'analyses du laboratoire départemental TERANA 63 (prophylaxies...)
 - Appel de cotisation
 - Certificat de vaccination ...

► Appui technique en élevage (bovins - ovins - caprins)

L'équipe technique du GDS comprend : 1 vétérinaire, 3 ingénieurs agronomes, 1 secrétaire technique.

L'appui technique en élevage bovin couvre un large panel de problématiques :

- Plan de maîtrise de la **Paratuberculose**
- Plan de maîtrise de la **Besnoitiose**
- **Appui technique/Audits** en élevages bovins, ovins, caprins, permettant de prévenir les grandes problématiques d'élevage : pathologie néonatale, reproduction, mammites, boiteries, gestion des taries, élevage du prêtretroupeau, sous-production...
- **Conseil et suivi en alimentation**

► Aides au diagnostic : analyses, autopsies (GDS et Conseil départemental)

- Plans Paratuberculose (PTB) - Besnoitiose (B) - Audits : 70 % (PTB-B) – 66 % Audits
- Analyses PCR BVD à l'introduction (dépistage des I.P.I.) : 100 %
- Kit introduction 5 maladies : IBR/BVD/PTB/Néosporose/Besnoitiose : 33 € HT (tarif préférentiel)
- Pack Avortements – Programme national OSCAR : 80 %
- Pack Parasitisme : 50 %
- Pack Immunité : 100 %
- Pack Bactériologie - AntibioGramme : 80 %
- Pack Eau : 50 %
- Ramassage des cadavres de gros animaux en ferme, et autopsies au laboratoire départemental (TERANA 63) : 80 %
- Prophylaxie Tuberculose dans les exploitations sous surveillance : 100 %
- Analyses prophylaxie brucellose ovins - caprins : 100 %
- Analyses achats béliers - boucs : 100 %
- Plan Gale ovine : 0,35 € préventif - 1,20 € clinique
- Echographie ovine : 0,25 €/femelle échographiée
- **Analyses Statuts Sanitaires ovins- caprins** : **100 % 1^{ère} année, 50 % suivantes**
- Tremblante : Génotypage 100 % + 100 € remplacement d'un bélier sensible

► Mesures d'accompagnement

- Collecte des déchets de soins vétérinaires : 55 % d'aide sur le 1^{er} kit
- Contrôle d'ambiance des bâtiments : 133 €
- Désinfection des bâtiments par un prestataire agréé : 50 % maxi 153 €
- Carnets et classeurs sanitaires, bilans de pathologies : à disposition gratuitement
- Bacs d'équarissage (ovins-caprins-porcins) : 122 €
- Armoire à pharmacie (ovins-caprins-porcins) : 50 % maxi 120 €
- Abattage total : délégation de créance et 80 % d'aide aux analyses achats

► Aides annuelles aux analyses GDS et Conseil départemental

Les caisses d'entraide du GDS (bovine-ovine-caprine-porcine-aquacole) contribuent en moyenne à hauteur de **130 000 €** d'aides annuelles au diagnostic de maladies et à différentes mesures d'accompagnement.

Les aides du GDS sont déduites directement des factures du laboratoire TERANA 63 et s'adressent à tous les détenteurs d'animaux adhérant au GDS, professionnels ou non. Le montant de ces aides GDS est indiqué sur les factures.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre de son partenariat avec le GDS, apporte une enveloppe budgétaire de **250 000 €** pour financer un certain nombre d'analyses.

Afin d'être conforme à la nouvelle réglementation européenne, les règles d'attribution de ces aides ont évolué depuis 2015. Pour pouvoir en bénéficier, il faut :

- Etre éleveur professionnel avec le siège de l'exploitation dans le Puy-de-Dôme
- **Etre adhérent au GDS**
- En faire la demande tous les ans en retournant au GDS le formulaire spécifique et un RIB

L'éleveur règle ses factures au laboratoire TERANA 63 et le Conseil départemental attribue ses aides par virement, de manière différée en début d'année suivante (si montant ≥ 10 €).

► Un programme de formation continue ouvert à tous les éleveurs

▪ Éleveurs

Depuis 2008, dans le cadre du **Concept Global de Prévention** (cf site internet GDS 63 – Rubrique Boîte à outils/Concept Global de Prévention), le GDS 63 a mis en place un programme de formation continue pour les éleveurs pour lequel nous faisons intervenir des spécialistes en médecine de troupeau (réseau 5mVet).

Ces formations sont également l'occasion pour les vétérinaires praticiens et les techniciens de différentes structures de se former ou de se perfectionner en approche sanitaire globale. Ceci doit contribuer à l'amélioration générale de l'appui technique de 1^{ère} intention apporté aux éleveurs par ces intervenants habituels de l'élevage.

Au total depuis 2007 (en rajoutant les formations « L'éleveur infirmier de son élevage » et « Boiteries et parage »), le GDS a organisé **234 journées** de formation pour les éleveurs de bovins qui ont rassemblé plus de **2783 participants**, sans compter les Journées Techniques réalisées sur les différents thèmes pour les vétérinaires et les techniciens, en amont des formations éleveurs.

Des formations sont également proposées aux éleveurs d'ovins et de caprins.

Christophe Ayrat, Directeur du GDS 63, anime par ailleurs le réseau des 28 GDS qui travaillent avec 5mVet sur cette approche sanitaire globale, et qui diffusent cette méthodologie aux éleveurs à l'occasion des 130 à 150 journées de formation annuelles à travers la France.

▪ Jeunes éleveurs en parcours d'installation PPP - Lycées agricoles - BTS

Le GDS s'investit pour apporter aux futurs éleveurs les notions importantes sur la gestion du sanitaire dans leur élevage, dans le cadre de leurs études et de leur démarche d'installation. Nous leur offrons également un cadeau d'installation (petit matériel d'élevage) lors de leur première adhésion au GDS.

► Communication

Le site internet du GDS www.gds63.com est l'outil central de notre communication.

Le GDS envoie tous les ans en début d'année le **GDS Infos** présentant l'ensemble des actions et des aides, et insistant sur les dossiers d'actualité. D'autres numéros plus techniques peuvent être diffusés en cours d'année.

De nouveaux modes de communication sont utilisés (Newsletters, SMS...)

► Programme annuel de surveillance de la faune sauvage (IBR - BVD - Border-Disease - Aujeszky - Brucellose porcine - SDRP...) avec la Fédération Départementale des Chasseurs

Prise en charge à 100 % des analyses par le GDS.

II – ECHELON REGIONAL

Le réseau des GDS comprend un échelon régional : les **Fédérations Régionales des GDS (FRGDS)**.

Avec la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) l'Etat a engagé une vaste politique de régionalisation de ses services.

Suite à la grande concertation des Etats généraux du Sanitaire de 2010 avec les professionnels agricoles et la profession vétérinaire, l'Etat a souhaité avoir un seul interlocuteur régional en matière de sanitaire : les FRGDS reconnues comme seul **Organisme à Vocation Sanitaire (OVS)** dans le domaine animal, et les FREDON (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles) comme OVS dans le domaine végétal.

Cette reconnaissance est effective depuis le 1^{er} avril 2014.

Cette évolution s'est accompagnée de la création à partir de juillet 2010 des **Pôles Sanitaires Régionaux** rapprochant les FRGDS et les FREDON.

Ces pôles qui doivent bientôt évoluer vers le statut d'**Associations Sanitaires Régionales (ASR)** seront les lieux de concertation de l'ensemble des structures agricoles et vétérinaires et les nouvelles instances de mise en place de la politique sanitaire régionale, déclinée ensuite dans chaque département.

En tant que délégataires par l'Etat de missions de service public par (Cf I-1), les **FRGDS** doivent être **accréditées COFRAC norme NF EN ISO/CEI 17020**. Cette reconnaissance très exigeante a été obtenue le **01/12/2016**. Elle est entretenue par des audits annuels nationaux vérifiant le travail réalisé par les GDS et le respect de la Norme.

Marjorie COULON, ancienne animatrice de la FRGDS Auvergne coordonnait ce travail et son poste était financé par les 4 GDS auvergnats. Depuis le **19 décembre 2019**, FRGDS Auvergne et FRGDS Rhône-Alpes ont fusionné pour donner naissance à **FRGDS AURA (Auvergne – Rhône-Alpes)**.

Ce transfert par l'Etat aux GDS du travail de gestion de 1^{er} niveau des prophylaxies et des mouvements, et l'accréditation des FRGDS qu'il implique, nécessitent des moyens humains et matériels à la charge de tous les éleveurs (articles L201-4 et L201-8 du Code Rural).

III – ECHELON NATIONAL

Les 87 GDS et leurs 23 Fédérations régionales regroupent, indépendamment de tout clivage politique, 96 % des éleveurs de bovins français.

1. Porter la voix des éleveurs en matière sanitaire

Notre Fédération nationale (GDS France) est l'interlocuteur direct du Ministère de l'Agriculture et des autres organismes professionnels agricoles sur les questions sanitaires.

Chaque GDS contribue au fonctionnement du réseau national à travers une cotisation annuelle.

2. Plans d'urgence et réseau FARAGO

En cas de crise sanitaire (ex : épidémie de Fièvre Aphteuse de 2001, épisode de grippe aviaire de 2015...), les GDS, à travers leur maillage, leur personnel et leur matériel disponible, peuvent rapidement déployer (dans l'intérêt de tous) une logistique efficace sur laquelle s'appuie l'Etat. Cette logistique est assurée (en particulier pour la désinfection) par les filiales de services des GDS fédérées au sein du réseau FARAGO.

Au-delà des plans d'urgence, ces filiales proposent aux éleveurs des prestations de service :

- Hygiène 4D (Désinfection, Désinsectisation, Dératisation, Détaupisation)
- Soins aux animaux (parage, écornage...)
- Environnement (qualité de l'eau d'abreuvement...)
- Confort des animaux, sécurité (ambiance des bâtiments, rainurage des sols, contention...)

Le GDS 63 et le GDS 03 (qui avait déjà une activité filiale depuis 2007) ont mutualisé leurs moyens pour créer le 26 avril 2016 leur filiale commune FARAGO Allier – Puy-de-Dôme.

Cette structure (SAS) emploie 3 salariés : 1 responsable technico-commercial et 2 techniciens hygiène.

Elle propose aux agriculteurs (et aux particuliers, artisans, collectivités...) les activités 4 D à un tarif compétitif, ainsi qu'un espace de vente de produits au sein des 2 GDS.

3. Implication des GDS dans le FMSE

(Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale)

La section des éleveurs de ruminants du FMSE a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées, et par GDS France.

Elle a pour objectif de compenser les pertes économiques consécutives aux maladies animales et aux mesures de lutte mises en œuvre.

En 2018, elle est intervenue sur la Tuberculose, le Botulisme et le Charbon.

Un appel de cotisation volontaire, indépendant de la cotisation GDS, est envoyé par les GDS à l'ensemble des éleveurs.

Les GDS sont chargés d'instruire les dossiers pour l'ensemble des éleveurs qui adhèrent au FMSE, qu'ils soient adhérents GDS ou non.

A titre d'exemple dans le Puy-de-Dôme, le GDS 63 a instruit en 2016, dans le cadre des indemnités FMSE versées pour compenser les coûts d'immobilisation des broutards bloqués dans les périmètres interdits FCO : 599 dossiers bovins pour un volume d'indemnités de 680 000 €, et 2 dossiers ovins.

4. Engagement de GDS France sur la recherche sanitaire

GDS France a renouvelé en 2018 **2 conventions avec l'ANSES** (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

3 chercheurs et techniciens de GDS France oeuvrent au sein du laboratoire de référence de l'ANSES. Leur mission est de disposer de références fiables pour la validation des kits de dépistage. Les kits sont testés avant agrément et les laboratoires sont autocontrôlés.

Les programmes en cours concernent : **IBR – Paratuberculose – BVD.**

GDS France participe également au développement et au fonctionnement de la **Plateforme ESA** (Epidémiosurveillance Santé Animale) qui travaille sur la conception d'outils de surveillance permettant en particulier d'anticiper des épizooties et de prévenir des crises sanitaires.